

La Butineuse de Diagora



Bilan de l'hiver 2020/21

L'hiver est une saison très calme au rucher. En effet les abeilles, bien qu'elles n'hibernent pas, passent 90% de leur temps dans la ruche afin de maintenir une température suffisante à la survie de la colonie. Elles hivernent.

Pendant ce temps, l'apiculteur prend quelques vacances et profite de ce répit pour entretenir ces outils et préparer le matériel pour la saison suivante. Les hausses et grilles à reine doivent être nettoyées et les cadres doivent être cirés afin d'être insérés dans les corps et les hausses des ruches dès le début du printemps.

Il faut également vérifier le poids de la ruche chaque mois afin de s'assurer, sans modifier la température interne de la ruche, que les réserves sont suffisantes pour atteindre le printemps. Généralement, on met à disposition 1kg de sucre au pollen et au miel, dans chaque ruche et bien réparti sous le toit, afin que les abeilles puissent manger même si le froid les empêche de bouger d'un endroit dans lequel elles auraient déjà consommé tout le miel. Elles pourront ainsi tenir, en attendant un redoux qui leur permettra de se décaler vers une zone de la ruche disposant encore de miel. On évite ainsi des catastrophes en fin d'hiver, lorsque les réserves sont au plus bas et que des coups de froid peuvent encore survenir.

Les ruches de Diagora, bien actives en cette fin d'hiver, ont pu profiter d'une dizaine de jours afin de faire le plein de pollen. C'est cependant le retour du froid qui clôture la saison. Il faudra donc s'attendre à des réserves très basses au début du printemps (beaucoup de ponte à nourrir depuis fin février et froid à partir du 10 Mars donc pas de butinage), ce qui pourrait entraîner des carences.

En attendant, la reine continue à pondre dans les alvéoles où le miel disparaît. Il n'y aura donc que très peu de place pour les miellées de printemps, ce qui devrait inciter les colonies à essaimer.

Une surveillance accrue sera nécessaire dès fin Mars.



La ruche bleue. Quelques abeilles entrent et sortent, signe que la colonie se réveille.

L'Hiver au rucher

Comme à chaque saison, vous retrouverez dans cette section un bref récapitulatif de l'activité des abeilles de Diagora.

Contexte: L'hiver oblige les abeilles à hiverner et à produire de la chaleur dans la ruche

Ouvrière



Reine



Mâle



Les abeilles entrent en état léthargique en dessous de 6° et meurent à 0°.

La production de chaleur est donc indispensable pour que la colonie survive à l'hiver.

Ce sont les ouvrières qui se chargent de cette tâche. Grâce aux réserves de miel et à un métabolisme adapté (contrairement aux ouvrières d'été), elles sont en mesure de maintenir une température de 15/20°.

Elles sont par contre peu adaptées au butinage. A la fin de la saison, elles pourront tout de même aller récolter les premiers nectars de l'année mais se fatigueront tellement, qu'elles en mourront.

Très vite, ce sont les ouvrières d'été qui prendront le relai afin de relancer la colonie.

Pendant cette saison, la reine est peu ou pas productive, Elle ne pond plus au début de l'hiver et reprend tout doucement début Février.

Elle passera tout son temps au milieu de la grappe d'ouvrières afin de se tenir au chaud.

Les mâles sont absents de la ruche en hiver. La reine en produira au début du printemps pour que les jeunes reines à venir puissent être fécondées.

Le saviez-vous?

Néonicotinoïdes, le retour...

L'interdiction de cinq molécules faisant partie des néonicotinoïdes était entrée en vigueur le 1er septembre 2018. C'est dans un souci de protection des pollinisateurs, notamment les abeilles, que le gouvernement avait pris cette décision. Les néonicotinoïdes sont, en effet, particulièrement dangereux pour les insectes. Sans les tuer directement, leur substance active altère le système nerveux de ces animaux en perturbant leur sens de l'orientation, leur mémoire et leur capacité de reproduction. Puisque les néonicotinoïdes sont présents partout sur les plantes et dans leur pollen, les insectes pollinisateurs sont directement touchés.

Ces insecticides ont été réautorisés temporairement pour faire face à la chute des récoltes après l'invasion de pucerons vecteurs de la jaunisse.

Les insecticides "tueurs d'abeilles" vont pouvoir continuer leur retour dans certaines exploitations. Le Conseil d'Etat a validé, lundi 15 mars, la réautorisation provisoire des néonicotinoïdes dans la filière de la betterave sucrière, estimant qu'elle n'était contraire ni à la Constitution ni au droit européen, qui prévoit des dérogations à leur interdiction générale.

La plus haute juridiction administrative rejette ainsi le recours de plusieurs ONG, qui réclamaient en urgence l'interdiction du retour de ces insecticides "tueurs d'abeilles", réautorisés temporairement pour faire face à la chute des récoltes après l'invasion d'un puceron vecteur de la jaunisse.

